

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3815>



Le lycée Cassin de Mâcon vote contre sa DHG

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Dans les établissements (S1) -



Publication date: lundi 7 février 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Conseil d'Administration du lycée René Cassin du 7 février 2011

Motion proposée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

Les élus au CA du lycée René Cassin, réuni le 07 février 2011, refusent la dégradation des conditions de travail des élèves et des personnels induites par des dotations horaires insuffisantes.

Ils déplorent que, comme ils l'avaient pressenti, la mise en place des réformes en lycée soit essentiellement un moyen de faire des économies.

Ainsi le lycée René Cassin voit sa dotation globale quasiment inchangée sur le lycée général pour accueillir 58 élèves supplémentaires et voit parallèlement le taux des HSA augmenter. Il en résulte que pour accueillir ces 58 élèves supplémentaires, le lycée général disposera d'un poste en moins.

Les élus dénoncent le fait que ces dotations :

- imposent la mise en place d'accompagnement personnalisé en classe entière dans certaines premières générales.
- imposent, soit de regrouper les élèves de première générale dans des classes de 33 élèves pour l'enseignement des matières du tronc commun, soit de supprimer la quasi totalité des dédoublements en enseignement général en première et en seconde (seuls les TP de Physique et de SVT seraient enseignés dans des groupes à effectif réduit)



Ils dénoncent encore le fait que ces dotations :

- soit ne permettent pas de proposer aux élèves de bacs professionnels la totalité des heures de cours prévues dans les grilles nationales, soit imposent des regroupements d'élèves en technologie pour des formations différentes.
- ne permettent pas, pour les bacs professionnels, de dédoubler les heures de cours en enseignement général.
- ne permettent pas de rémunérer des heures statutaires prévues par les décrets de 50 et imposent des majorations de maximum de service abusives

Ainsi les élus refusent la répartition de la dotation horaire globale de l'établissement pour la rentrée 2011 et demandent que les DHG soient augmentées :

- en lycée général de 30 heures : pour pouvoir assurer les heures devant des groupes à effectif réduit dans certaines matières générales (22h) et en accompagnement personnalisé (8h) ;
- en lycée professionnel de 20 heures : pour que l'établissement puisse proposer aux élèves les heures de mathématiques et de français liées à la spécialité et certaines heures d'enseignement professionnel.



Fédération Syndicale Unitaire